

	<b>DISTRIBAT</b>	Mise à jour le 01/09/2021
	<b>BETON MUR</b>	

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1. Identification de la préparation et de la société

#### 1.1 Identification du produit :

Dénomination **BETONMUR**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Dénomination supplémentaire **Enduit minéral coloré pré-mélangé prêt à l'emploi, utilisé pour protéger et décorer des surfaces intérieures et extérieures**

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **DISTRIBAT**  
 Adresse **3 chemin de l'Industrie**  
 Localité et Etat **06 110 le Cannet – France**

**Tel : +33(0)4 93 75 77 82**

**Fax : +33(0)4 93 75 79 16**

Courrier de la personne compétente,  
 personne chargée de la fiche de données  
 de sécurité

**YANNICK LENFANT**

Adresse du responsable

**y.lenfant@calixtone.com**

### 2. Composition/Information sur les ingrédients

**2.1 La préparation est un mélange de liants aériens et hydrauliques, inertes, calcaires, de granulométrie différente, silices sélectionnées à granulométrie variable, additionné de pigments inorganiques et autres liants organiques**

	<b>DISTRIBAT</b>	Mise à jour le 01/09/2021
	<b>BETON MUR</b>	

## 2.2 Substances contenues à signaler :

Hydroxyde de calcium C

Numéro CAS (Service chimique) 1305-62-0

Numéro EINECS : 215-137-3

La préparation, au contact avec l'eau, devient légèrement irritante car c'est une solution alcaline.

## 3. Identification des dangers

- Pour les yeux, il peut être légèrement irritant à cause du PH élevé
- Pour la peau, il peut être irritant pour la peau en cas de contact prolongé
- Pour les voies respiratoires, il peut être irritant en cas d'inhalation -

## 4. Intervention de premier secours

### Contact avec les yeux :

En cas de contact, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en tenant ouvertes les paupières et, si l'irritation persiste, consulter un médecin.

### Contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver abondamment la partie concernée avec de l'eau et du savon.

### Inhalation :

En cas d'exposition avec une grande concentration de poussière, se rendre dans une zone non polluée, ouverte et ventilée.

### Ingestion :

En cas d'ingestion, se rincer la bouche avec de l'eau, boire avec beaucoup d'eau avec du citron. Consulter un médecin.

## 5. Disposition contre le feu

La préparation est non combustible et non inflammable.

## 6. Disposition en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau et ne pas respirer les poussières.

S'il est nécessaire, mettre en place les dispositifs de protection individuelle (point n°8)

### Précautions pour l'environnement :

Eviter que la préparation ne se répande dans les cours d'eau ou dans le réseau du tout à l'égout.

	<b>DISTRIBAT</b>	Mise à jour le 01/09/2021
	<b>BETON MUR</b>	

**Méthode de nettoyage :**

Nettoyer avec des moyens mécaniques ou d'aspiration en évitant de soulever de la poussière.

**7. Manipulation et stockage****7.1 Manipulation :**

Éviter toute manipulation qui pourrait soulever de la poussière. Éviter le contact de la préparation avec les yeux et la peau, utiliser à ce sujet les dispositifs de protection individuels décrits au point n°8 : masques filtrants ou anti-poussière, gants...

**7.2 Stockage :**

Stocker dans un endroit sec, dans des emballages bien fermés, pour conserver toutes les caractéristiques techniques. Tenir la préparation en dehors de la portée des enfants.

**8. Protection personnelle/Contrôle de l'exposition****8.1 Valeurs limites pour l'exposition**

L'exposition doit être inférieure à la limite de gêne, 10 mg/m<sup>3</sup> des poussières totales, valeur déterminée par l'Association des hygiénistes industriels Américains (ACGIH)

**8.2 Contrôle de l'exposition**

Dans les endroits où l'on transporte, charge, décharge et l'on stocke la préparation, des mesures de sûreté doivent être prises pour la protection des travailleurs et pour la retenue de la dispersion des poussières.

**8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle**

Protection des voies respiratoires : masques filtrants ou masques anti-poussière. Protection des mains : gants adéquats  
Protection des yeux : lunettes  
Protection de la peau : combinaisons de travail

**8.2.2 Contrôle de l'exposition sur l'environnement**

Dans les endroits où l'on manipule, l'on transporte, charge et décharge la préparation, doivent être prises des mesures qui limitent la dispersion des poussières.  
Manipuler en évitant la formation de poussières et ce dans un milieu bien aéré.

	<b>DISTRIBAT</b>	Mise à jour le 01/09/2021
	<b>BETON MUR</b>	

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales

Aspect : solide de poussière de couleur blanche ou colorée

Odeur : Inodore

### 9.2 État physique : poussière

Couleur : blanche ou colorée. Densité apparente : 1-1,4 kg/litre PH : 12 (à 10% et à 20°C)

Solubilité dans l'eau : non soluble

## 10. Stabilité et réactivité

**10.1 Conditions à éviter : stable dans un milieu sec ; la préparation durcit dans un milieu humide.**

**10.2 Matériel à éviter : aucun**

**10.3 Produits de décomposition dangereuse : aucun**

## 11. Informations toxicologiques

L'inhalation peut provoquer une irritation des voies respiratoires et une inflammation des mucosités nasales.

L'ingestion peut provoquer une irritation de la bouche et de l'œsophage.

Le contact sur la peau humide peut provoquer de légères irritations.

Le contact avec les yeux peut provoquer de légères irritations.

## 12. Informations toxicologiques

La préparation doit être utilisée selon une bonne pratique de travail ; éviter la dispersion de la préparation dans l'environnement.

## 13. Observations sur l'écoulement

La préparation peut être écoulée et les emballages usagés doivent être jetés selon les dispositions prévues par l'art.n.22 du 5/2/97 et réglementations successives en vigueur. La préparation ne présente aucun danger pour l'écoulement.

	<b>DISTRIBAT</b>	Mise à jour le 01/09/2021
	<b>BETON MUR</b>	

#### **14. Informations pour le transport**

Route (ADR) : non classé

Chemin de fer (RID) : non classé

Avion (ICAO/IATA) : non classé

Voie maritime (IMDG) : non classé

#### **15. Informations sur les normes**

Symboles de danger : Xi

Phase de danger : R36, 37, 38, irritant pour les yeux, voies respiratoires, peau.

Conseils de précaution : S22, ne pas respirer la poussière, utiliser le masque anti-poussière S39, se protéger les yeux et le visage.

Normes de référence : D. Lgs n°285/98 et les modifications successives et ses intégrations ; Directive européenne 2001/58/CE. On peut également faire référence aux normes suivantes ainsi qu'à leurs modifications et intégrations successives : D.P.R. 547/55 ; D.P.R. 303/56 ; D.P.R. 1124/65. D. Lgs ; 475/82 ; D. Lgs 626/94 ; D. Lgs 22/97.

#### **16. Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sûreté se basent sur nos connaissances à la date ci-dessus, et se réfèrent aux seuls produits indiqués.

Il est recommandé de vérifier l'aptitude et l'exactitude de telles informations en relation aux applications particulières destinées au produit qui sera utilisé.

Cette fiche de données de sécurité annule et remplace toute édition précédente.